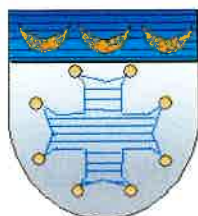


Département des
Hautes-Pyrénées



COMMUNE DE MOMÈRES

PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

**Nombre de
membres en
exercice: 15**

L'an deux mille vingt- trois et le douze janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 12 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TAPIE, Maire

Présents : 12

Sont présents: Jean-Marie TAPIE, Christophe ROMAN, , Pierre GIRARDEAU, Eugène CAZENAVE, Patrick BONNET, Christelle MEDAILLON, Julien MONIN, , Rémi PELTIER, Florent REYNAUD, Bernard SARRABERE, Marc SUBERBIE, Sylvain TRIGUEROS.

Votants: 12

Représentés:

Excuses: Françoise BERENGUEL, Gilles SEMMARTIN,

Absents: Baptiste MOULIE

Secrétaire de séance: Rémi PELTIER

Ordre du jour

- 1 - Nomination d'un secrétaire de séance
- 2 - Approbation du procès- verbal de la séance du 08 décembre 2022
- 3 - Délibération pour demande de la subvention DETR 2023
- 4 - Délibération pour demande de la subvention FAR 2023
- 5 - Délibération engageant 25 % des crédits ouverts budget 2023 pour les dépenses d'investissement
- 6 - Planning des permanences pour les élections des 05 et 12 février prochains.
- 7- Point sur les travaux, devis 2023
- 8 - Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et présente aux conseillers ses meilleurs vœux pour l'année 2023 .

1 - Nomination d'un secrétaire de séance

M. Rémi PELTIER est désigné secrétaire de séance.

Il procède à l'appel des conseillers.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2023

M. le Maire demande si le PV de la séance du 08 décembre 2022 suscite des commentaires ou des corrections à apporter. Une faute d'orthographe doit être corrigée en dernière page.

Le PV est approuvé et signé.

3 - Délibération pour demande de la subvention DETR 2023

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées pour l'obtention d'une aide financière au titre de la **DETR 2023** pour les travaux suivants :

- **Réfection des trottoirs en enrobés le long de la RD 935 côté numéros pairs, depuis la place du Palencat jusqu'au 32 Route de Tarbes et côté des numéros impairs depuis le 1 jusqu'au numéro 31 Route de Tarbes. Devis établi par l'entreprise spie Batignolles pour : 36 293.00 € HT**
- **Passage de la caméra dans le réseau pluvial pour en mesurer l'état avant regoudronnage des trottoirs : devis en attente**

Délibération approuvée à l'unanimité.

4 - Délibération pour demande de la subvention FAR 2023

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter M. le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'obtention d'une aide financière au titre du **FAR 2023** pour les travaux suivants :

- **Achat d'un camion communal : devis validé pour 24 870.50 HT € Boisseau Jardinage**
- **Changement de menuiseries à l'école : devis VMM validé pour 4410.28 € HT**
- **Stores et volets roulants pour isoler : devis Christian PYS pour 9815.00 € TTC (micro-entreprise)**
- **Faux plafond salle cantine + couloir + dortoir : devis SAS Batinov pour 10 960 .00 € HT**

Délibération approuvée à l'unanimité.

5 - Délibération engageant 25 % des crédits ouverts budget 2023 pour les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du rapporteur;

Considérant qu'en situation d'absence du vote du budget primitif 2023, il n'est permis à l'ordonnateur d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, que dans la mesure où il bénéficie d'une autorisation préalable du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents décident :

1. d' autoriser Monsieur le Maire, dans l'attente du vote du budget primitif 2023 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'Investissement du budget de l'exercice 2022.

2. de préciser comme suit les montants et l'affectation des crédits concernés par cette autorisation :

Opération	BP 2022	25 %	Propositions Affectations
10 -"Immobilisations corporelles non individualisées	110 058.36	27 514.59	31 000.00
14"Travaux bâtiments publics"	82 000.00	20 500.00	7000.00

6 - Planning des permanences pour les élections des 05 et 12 février prochains.

Un planning a été mis en place pour les 2 dimanches, en composant avec les disponibilités et absences de chacun.

7- Point sur les travaux, devis 2023

- relancer l'entreprise pour avoir un devis pour le passage de la caméra dans le réseau pluvial le long de la RD 935 .
- rencontre avec un architecte pour plans local technique communal
- le 2ème devis de location pour l'Algeco est au même tarif que l'actuel loyer.

8 - Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 15